

23 mars 1962
267/Sec.30/02/DW

KIBUNGO



17

RVL 12/Cab.Inc.
10-30-1962

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur
à
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre dont caractéristiques en marge, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 5 mars 1962 les policiers communaux de la commune Rwamagana NTABYERA et KALISA arrêtaient le nommé RWAJEKARE, voleur qualifié.

Au centre commercial de Rwamagana le voleur parvint à prendre la fuite.

Deux policiers territoriaux qui se trouvaient au centre commercial l'ont poursuivi et ont pu l'attraper dans une bananeraie derrière le centre commercial. Le voleur a reçu des coups de matraque et à son arrivée à la prison le gardien de prison constatait qu'il se portait mal. Il l'a fait ~~porter~~ conduire à l'hôpital où il est mort environ une heure après.

Les deux policiers territoriaux le nommé NGARAMBE Edouard et RWICANINYONI Emmanuel ont été mis sous PVA par le Commissaire de Police. Le dossier est terminé et sera transmis prochainement au Parquet ensemble avec les deux prévenus.

Les deux policiers en question sont des éléments médiocres. Toutefois après lecture du dossier je pense qu'il est peu probable qu'ils seront condamnés.

Pour le Préfet
Le Coordonnateur-Animateur